

-- Annonce de la vente d'Aviva France au groupe Aéma --

[23 février 2021]

- Le groupe Aviva annonce aujourd'hui qu'il approuve la vente d'Aviva France à Aéma Groupe. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du groupe Aviva visant à recentrer ses activités sur le Royaume-Uni, le Canada et l'Irlande. Cette approbation permet l'entrée en négociations exclusives entre Aviva et Aéma Groupe.
- La continuité de service aux clients reste bien entendu assurée et cette annonce n'a aucune incidence sur les contrats de nos clients,
- Aéma Groupe a déjà un positionnement fort dans le secteur de l'assurance en France. Cette transaction le propulsera dans le top 5 du marché français.
- Aéma Groupe étant l'un des principaux assureurs mutualistes français [avec 8 millions de clients, un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros et un ratio de couverture Solvabilité II de 218 %]. La société est née en janvier 2021 du rapprochement entre Macif et Groupe Aésio Mutuelle.
- Aéma Groupe s'efforcera de proposer un modèle vertueux dont la priorité sera l'intérêt des assurés et des épargnants.
- Aviva France et Aéma Groupe partagent des valeurs communes sur lesquelles capitaliser.
- Aéma Groupe entend poursuivre durablement le partenariat historique d'Aviva France avec l'AFER (Association Française d'Epargne et de Retraite).
- « *L'ambition est de faire d'Aéma Groupe l'un des premiers acteurs français de l'assurance, protégeant près de 12 millions de personnes avec des métiers complémentaires : l'assurance dommages avec la Macif, l'assurance santé/prévoyance avec Aésio, l'épargne patrimoniale et l'assurance professionnelle avec Aviva* » a déclaré Adrien Couret, Directeur général d'Aéma Groupe,

FAQ

1. Aviva Plc a choisi un nouvel actionnaire pour ses activités en France. Quelles sont les prochaines étapes ?
 - Aéma et Aviva plc vont présenter chacun leurs dossiers d'approbation aux autorités réglementaires afférentes.
 - Ils présenteront l'ensemble des dossiers d'agrément réglementaires afin de matérialiser définitivement cette transaction.
 - L'AFER sera également consultée pour lui permettre de s'assurer que les droits de ses adhérents sont préservés dans le cadre de la transaction.
2. Quels sont les bénéfices pour Aéma Groupe ?

Avec cette acquisition, le Groupe Aéma s'inscrit pleinement dans son plan stratégique visant à créer un groupe d'assurance de référence, ouvert et basé sur un modèle de distribution multi-entreprises, multimarques et multiréseaux. L'expertise d'Aviva France dans les domaines de l'épargne, de la retraite et de l'assurance des professionnels viendra compléter les activités d'Aéma Groupe.
3. En quoi l'accord avec Aéma Groupe est-il dans le meilleur intérêt des assurés ?
 - Aéma Groupe est un assureur bien établi, jouissant d'une solide réputation et d'une grande expérience sectorielle sur le marché français où il opère depuis plus de 60 ans ;
 - Aéma Groupe est un groupe mutualiste dont l'objectif principal est de protéger les intérêts des assurés sur le long terme ;
 - Aéma Groupe a une approche prudente de la gestion de l'épargne de ses assurés ;
 - Aéma Groupe est un acteur du secteur de l'assurance bien capitalisé
 - Aviva France sera une unité autonome au sein d'Améa Groupe et garantira que les assurés continueront de recevoir l'excellent service qu'ils méritent. La transaction n'aura aucun impact sur les polices d'assurance des clients ;
 - Le groupe consolidé présentera une répartition homogène de ses activités entre l'assurance vie et l'assurance dommage et santé, avec un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros.
4. Quels sont les points forts dont bénéficiera Aéma Groupe en reprenant Aviva ?

Aviva France est un assureur généraliste (assurance, protection, épargne) et un acteur majeur du marché français de l'assurance...

 - 3 millions de clients
 - 5^{ème} plus grand réseau
 - 1 000 agents généraux
 - 1 000 courtiers vie actifs
 - 150 courtiers actifs non vie
 - 90 conseillers Epargne Actuelle
 - 1 200 conseillers UFF
 - Fidélité de la clientèle (une durée moyenne de la relation client de 14 ans)
 - 8 centres d'appel

5. Quel sera l'avenir des contrats d'assurance vie Aviva en euros pour nos clients ?
Le changement d'actionnariat d'une société d'assurance est, par nature, sans incidence sur ses obligations contractuelles, tant vis-à-vis de ses distributeurs que de ses clients.

6. Quel sera l'avenir des contrats d'assurance vie Aviva en UC pour nos clients ?
Le changement d'actionnariat d'une société d'assurance est, par nature, sans incidence sur ses obligations contractuelles, tant vis-à-vis de ses distributeurs que de ses clients.

7. En tant que client Aviva, vais-je bénéficier de la nouvelle offre qui sera développée sous l'égide du nouvel actionnaire ? et quand ?
Nous tiendrons informés nos clients de nos nouvelles offres comme nous l'avons toujours fait.

8. Y a-t-il des changements dans les contrats d'assurance vie AFER ?
Les contrats sont également inchangés.